Se retrouver, se souvenir, s'entraider

Amicale nationale des fusiliers marins et commandos

Assemblée générale extraordinaire de l'ANFMC

Procès-verbal du 18 juin 2022

L'Assemblée générale extraordinaire (AGE) de l'ANFMC s'est réunie le samedi 18 juin 2022, dans la salle des fêtes de Chorey-les-Beaune, sur convocation de son président, le capitaine de vaisseau ® Paul Henri DESGREES DU LOÛ

La réunion débute à 17 h 15
Adhérents présents : 36
Pouvoirs ou représentés : 46

Le président Paul Henri DESGREES du LOÛ expose les attendus de la modification des statuts.
Lecture est ensuite faite du texte ci-dessous
(propositions de modifications en caractères rouges)

STATUTS

Art.3 MOYENS D'ACTION

L'association agit par tout moyen permettant la réalisation de son but, notamment par :

- une organisation territoriale en sections, éventuellement subdivisés en secteurs géographiques appelés « délégations »,
- la participation aux cérémonies à caractère patriotique, culturel et social,
- l'attribution de prix et récompenses.

Vote : Le texte est adopté avec deux abstentions

Le président remercie les adhérents puis clôture l'AGE à 17h30.

Paris, le 21 juillet 2022

Paul Henri DESGREES du LOÛ
Président de l'ANFMC

Signé Paul Henri DESGREES du LOÛ

YVES GUILMEAU
Secrétaire national de l'ANFMC
Rapporteur de la réunion
Signé Yves GUILMEAU